

**MEMBRES NOMMÉS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE
D'ACTION SOCIALE DE SILLERY**

Le Maire de SILLERY,

à Mesdames et Messieurs les présidents :
des associations familiales (UDAF),
des associations oeuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions,
des associations de retraités et de personnes âgées du département,
des associations de personnes handicapées du département.

Suite à l'installation du conseil municipal le 27 mai 2020, le conseil d'administration du CCAS de SILLERY doit être renouvelé pour le 27/07/2020 (soit 2 mois après l'installation du conseil municipal).

Les associations familiales, les associations oeuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, les associations de retraités et de personnes âgées et les associations de personnes handicapées sont informées qu'elles disposent d'un délai de 3 semaines pour proposer une liste comportant au moins trois personnes (sauf impossibilité à justifier).

En ce qui concerne les associations familiales, les propositions seront présentées par l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF).

Les autres associations ayant le même objet peuvent proposer une liste commune.

Le choix sera entériné par arrêté du maire avec copie aux intéressés.

Les candidatures nominatives devront être déposées au plus tard le 25 juin 2020 en mairie par voie postale à l'attention de Monsieur le Maire.

Fait à Sillery, le 3 juin 2020

Affiché, le 3 juin 2020

Thomas DUBOIS, Maire,



CONFORMÉMENT À L'ARTICLE R 123-11 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES CETTE
AFFICHE DOIT ÊTRE APPOSÉE EN MAIRIE PENDANT 15 JOURS AU MOINS.